

**Sujet :** [INTERNET] Projet de modification du PLU N°2, installation de stockage de déchets inertes et création d'un parc équestre.

**De :** Cristina Gonçalves <buissart\_2@hotmail.fr>

**Date :** 04/07/2019 23:47

**Pour :** "pref-icpe@val-doise.gouv.fr" <pref-icpe@val-doise.gouv.fr>

Monsieur Le Préfet du Val d'Oise

Le projet de modification du PLU N°2 permettrait l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes et la création d'un parc équestre sur la commune de Fontenay-en-Parisis. Les deux projets auront d'importantes conséquences en terme de nuisances. Pour la décharge, outre la **nuisance visuelle en entrée de village**, nous aurons les nuisances de la **poussière** et des **déchets volatiles** mais surtout un **trafic routier très intensifié (avec les nuisances sonores et de vibration)** alors que les difficultés d'accès au village sont déjà nombreuses. Une centaine de camions par jour, probablement dès 7h du matin, c'est autant de **risques d'un accident** avec des véhicules mais également avec les **nombreux enfants** qui se rendent au **stade et au centre équestre**. Que dire de l'implantation d'une telle **exploitation à proximité d'un centre de loisirs** qui accueillent des petits et de lieux de pratique sportive. Courir, faire du football ou monter à cheval dans la poussière et le bruit des camions et des engins de terrassement, voilà une belle perspective. Pourquoi l'**avis défavorable de l'agence régionale de santé** n'est-il pas pris en compte ?? ainsi que les **avis défavorables de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie ou de la direction régionale des territoires**.

Dans le dossier, il est préconisé des **contrôles (surveillance de la qualité de l'air, des retombées de poussières...)**, **ceux-ci seront-ils vraiment réalisés et à la charge de qui ?** De même, il est indiqué un nécessaire **arrosage des pistes pour limiter les envols** mais **où sera puisé l'eau** et que se passera-t'il en période de sécheresse, de baisse des niveaux des bassins voire d'interdiction d'utiliser l'eau ? et qui vérifiera que cela a bien lieu ?

L'actuelle place du Feu de la Saint-Jean sera transformée en parking, quid du feu et du maintien des traditions cher aux fontenaysiens.

Qu'apportera ce projet à la commune et ses habitants ? Rien, que des désagréments.

Concernant la finalité du projet de création d'un parc équestre, il existe déjà un centre équestre, certes de plus petite envergure mais qui suffit bien aux demandes des fontenaysiens et qui n'engendre pas les nuisances que causeront un centre hippique plus important c'est-à-dire des **va-et-vient de camions pour transporter les chevaux, pour livrer le foin (etc...)**, **des nuisances sonores très fortes lors des concours hippiques** avec les hauts-parleurs, les cris des spectateurs, le bruit des chevaux...très tôt et très tard, surtout les week-end !! Le nombre de boxes (400!!) implique un nombre important de chevaux au risque qu'un animal ne s'échappe et n'entre dans le village en état de stress donc dangereux. Quelle est par ailleurs la pertinence d'un tel aménagement alors qu'il en existe déjà dans le département et dans le département limitrophe de l'Oise ? **Un tel parc n'aura aucune retombée économique pour la commune** puisque ni logements ni lieux de restauration n'existent sur Fontenay pour accueillir des cavaliers.

Ce parc est clairement affiché comme un **parc équestre privé fermé au public** (page 25 dossier de demande d'enregistrement), ouvert gratuitement pendant les compétitions et les évènements hippiques!! **Les fontenaysiens auront toutes les nuisances et aucun avantage !!**

Le dossier indique un début d'exploitation en juillet 2019 mais le service archéologique d'Ile-

de-France a-t'il été consulté ? Les terrains sont situés non loin de sites archéologiques (notamment celui de La Lampe) et la superficie des terrains engendra une prescription de diagnostic archéologique. **L'exploitant est-il prêt à financer ces coûts voire ceux d'une ou plusieurs fouilles si vestiges il y avait ?** Pour rappel, les coûts sont à la charge du "destructeur" donc le demandeur (Cf Code du Patrimoine, Livre V).

En terme de patrimoine, malgré les talus et zones boisées, l'impact est bien réel !! **L'unité départementale de l'architecture et du patrimoine a d'ailleurs rendu un avis défavorable !**

La livraison du projet aurait lieu en 2023...pour les Jeux Olympiques ! Mais ni le CIO (comité olympique) ni la Solideo (société de livraison des ouvrages JO) n'ont jamais évoqué un domaine hippique à Fontenay-en-Parisis!

Par ailleurs, **quelles sont les garanties que le projet de parc équestre verra bien le jour après la décharge** et que les fonds récoltés par l'exploitant ne seront pas utilisés à autre chose ? Que se passera-t'il si Environnement TP fait faillite ou que l'un des sociétaires décède ?

A ces projets, se greffe la mise en place d'**une antenne relais de 27 m de hauteur !!** Une belle perspective visuelle ! Et quelles seront les **conséquences sanitaires d'une telle installation aux pieds de structures accueillant du public et des enfants ?!**

**En résumé, ces projets vont permettent uniquement à la Société Environnement TP de continuer à augmenter son chiffre d'affaires (893 200 euros en 2016 avec une hausse de 22,87% par rapport à 2015 - source [www.societe.com](http://www.societe.com)) avec aucun bénéfice pour la commune et ses habitants...uniquement des nuisances.**

Personnellement, je suis **donc défavorable** à une modification du PLU pour permettre la réalisation de cette décharge puis du parc équestre.

J'espère que les nombreux avis défavorables des différentes instances consultées et le manque de garanties seront pris en compte.

En vous remerciant de l'attention portée à ces remarques.

Bien à vous.

Mme Gonçalves-Buissart  
58 parc des Tournelles  
95190 Fontenay-en-Parisis.